

La valeur assurée du véhicule en fonction de l'âge du celui-ci.

La valeur assurée en % représente le montant récupéré en cas de perte totale. Les pourcentages sont calculés par rapport à la valeur catalogue du véhicule.

Âge du véhicule	Valeur assurée
par rapport à la date de 1ère mise en circulation	par rapport à la valeur catalogue d'origine
Entre 2 ans et 3 ans	72,25%
Entre 3 ans et 4 ans	61,41%
Entre 4 ans et 5 ans	52,20%
Entre 5 ans et 6 ans	44,37%
Entre 6 ans et 7 ans	37,71%
Entre 7 ans et 8 ans	32,06%
Entre 8 ans et 9 ans	27,25%
Entre 9 ans et 10 ans	23,16%